

## 6x6 Concours de Design - Conditions de participation

### 1 Général, organisateur du concours

Dans le cadre de la 1<sup>e</sup> phase du concours international "6 x 6 Design Contest", trois architectes/designers d'intérieur issus de la France ont créé une proposition pour une salle de bains d'une surface de 6 m<sup>2</sup>. Le meilleur design et donc le vainqueur du concours local sera désigné dans le cadre d'un vote du public et concourra à la phase internationale. En votant, les internautes participent automatiquement à un jeu-concours qui l'accompagne (le vote et le jeu-concours forment un tout).

Le concours est organisé de manière locale par Geberit sarl, Z.A. du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, FR-77215 AVON CEDEX par le biais de son site internet [geberit.fr](http://www.geberit.fr) et des médias sociaux.

1.2 L'ensemble des coordonnées se trouve dans les mentions légales de Geberit sarl sur [www.geberit.fr](http://www.geberit.fr)

### 2 Conditions de participation

2.1 La participation au concours est volontaire et gratuit. La participation est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et résidant en France  
Les collaborateurs du groupe Geberit ainsi que leurs proches sont exclus de la participation.

2.2 Il est possible de participer plusieurs fois au vote, ce qui augmente d'autant les chances de gagner. La participation de tiers qui ne remplissent pas les conditions de participation est expressément interdite.

2.3 Le vote local se déroule du 7.03.2022 au 20.03.2022. La participation n'est possible que pendant la période d'action.

### 3 Déroulement du concours

3.1 Le vote pour le meilleur design du 6 x 6 concours de design se fait en remplissant un formulaire en ligne. Les participants au vote indiquent leur design favori ainsi que leur nom et leur adresse e-mail. En cliquant sur "Je vote", les participants votent et participent automatiquement au tirage au sort pour gagner un des 3 lots (valeur totale 507€). Le design ayant obtenu le plus de voix remporte le concours. Il est nécessaire de saisir ses coordonnées pour pouvoir être contacté en cas de gain. En option, les participants peuvent accepter de recevoir des informations marketing de la part de la société Geberit sarl, mais cela n'est pas obligatoire pour participer au vote.

3.2 A l'expiration du délai de participation, un tirage au sort aura lieu pour définir les gagnants.

Les gagnants seront informés par e-mail pour ensuite communiquer leurs coordonnées personnelles : adresse postale et numéro de téléphone afin de procéder à un envoi postal de leur gain.

### 4 Gain

4.1 Il y a au total trois prix, dont un gros lot, pour chacun desquels un gagnant sera déterminé, la valeur totale de la dotation est de 507€. Le premier prix est une Naturabox escale nature, 1 à 3 nuits pour 2 personnes avec petits déjeuners valeur deux cents quatre-vingts euros (289€) valable jusqu'au 31 juillet 2023 <https://www.naturabox.com/coffrets-cadeaux/99-naturabox-escale-nature.html>

Le 2<sup>e</sup> lot est une Naturabox Séjour Parc et jardins, 1 nuit pour 2 personnes avec petits-déjeuners, valeur cent quarante-neuf euros (149€) valable jusqu'au 31 juillet 2023

<https://www.naturabox.com/coffrets-cadeaux/34-naturabox-sejour-parc-et-jardin.html>

Et le dernier lot est une Naturabox Eco insolite, 1 nuit pour 2 personnes dans un hébergement insolite valeur soixante neuf euros (69€) valable jusqu'au 31 juillet 2023

<https://www.naturabox.com/coffrets-cadeaux/64-naturabox-eco-insolite.html>

Pour ces trois lots, chaque gagnant recevra par courrier sa box et devra réserver par lui-même son séjour. La société organisatrice du jeu-concours décline toute responsabilité lors de la réservation, ou lors du séjour.

En cas de non-disponibilité du lot, Geberit sarl se réserve le droit de changer le lot pour une valeur faciale égale ou supérieure au lot gagné.

**4.2** Un paiement en espèces de la valeur du prix ou un échange du prix n'est pas possible

## **5 Communication des gagnants**

Les gagnants pourront être annoncés sur les réseaux sociaux et le site internet en indiquant leur prénom, l'initiale de leur nom de famille, leur lieu de résidence et leur pays.

## **6 Fin prématurée, exclusion**

**6.1** Geberit se réserve le droit de mettre fin au vote à tout moment, sans préavis et sans indication de motifs. Cela vaut en particulier si, pour des raisons techniques ou juridiques, l'exécution correcte du vote ne peut être garantie. Dans un tel cas, les participants n'ont aucun droit vis-à-vis de Geberit.

**6.2** Geberit se réserve le droit d'exclure des participants du vote et jeu-concours, par exemple en cas de non-respect des conditions de participation.

**6.3** Geberit se réserve le droit de modifier les conditions de participation ou d'étendre ou de limiter le cadre temporel. Geberit s'engage à communiquer les éventuelles nouvelles conditions dans le cadre de cette action.

## **7 Protection des données**

**7.1** Les données personnelles des participants sont collectées et traitées, notamment lors du tirage au sort par Geberit sarl sur le site Web sur lequel a eu lieu la participation.

**7.2** En participant à l'action, le participant accepte le traitement susmentionné et le transfert de ses données personnelles en Suisse. La base juridique est le consentement du participant conformément à l'art. 6, al. 1, let. a) de la RGPD, ainsi que, dans le cas d'un gain, l'exécution d'une obligation contractuelle conformément à l'art. 6 alinéa 1 lettre b) de la RGPD. Le participant peut révoquer son consentement à tout moment. Pour ce faire, il lui suffit d'envoyer un message à la société Geberit sur lequel le participant a voté. La révocation du consentement n'affecte pas la légalité de la participation, du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation n'est pas affectée. La participation au vote n'est plus possible après la révocation.

**7.3** Les données à caractère personnel sont effacées dans la mesure où elles ne sont plus nécessaires après envoi du gain.

**7.4** D'autres informations sur le traitement des données personnelles peuvent être consultées dans la déclaration de protection des données sur [www.geberit.fr](http://www.geberit.fr) de Geberit sarl.

## **8 Autres**

**8.1** Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions de participation devaient s'avérer, en tout ou en partie, nulles ou non avenues ou sont ou deviennent juridiquement inefficaces, la validité des autres conditions n'en est pas affectée, ou la loi s'applique en complément.

**8.2** En participant à l'action, le participant se déclare d'accord avec les présentes conditions de participation.